

*Questions orales***L'ENVIRONNEMENT**

actuellement aux États-Unis, c'est à cause, entre autres, du coût élevé de notre dollar. Grâce aux mesures fiscales et monétaires du gouvernement, nous allons voir la valeur du dollar baisser lentement lorsque les taux d'intérêt vont diminuer, ce qui est prévu pour l'année prochaine, et la TPS elle-même rendra les Canadiens plus concurrentiels afin de nous permettre. . .

Des voix: Règlement

* * *

LES AÉROPORTS

M. J. W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre des Transports. Tout récemment, Transports Canada annonçait son intention d'augmenter les droits d'atterrissage aux aéroports canadiens selon un barème normalisé. Cette mesure s'inscrirait dans le cadre des programmes de recouvrement des coûts devant entrer en vigueur le 1^{er} avril 1991.

Les augmentations prévues vont nuire énormément aux petits aéroports du Canada et surtout aux aéroports du Canada atlantique où le transport aérien est devenu le principal moyen de transport.

Prenons l'exemple d'un jet British Aerospace 146. Les droits d'atterrissage s'élèveront à 319,20 \$ si l'avion se pose à Halifax, comparativement à seulement 98,70 \$ à Vancouver et 100 \$ à Toronto.

Je voudrais donc poser au ministre la question suivante. Étant donné que les lignes aériennes régionales du Canada atlantique estiment que le prix des billets d'avion augmentera jusqu'à 50 p. 100, à cause du prélèvement de ces droits et de la hausse du prix du carburant, le ministre acceptera-t-il de réexaminer la situation et de retarder la mise en oeuvre des nouveaux programmes de recouvrement des coûts, du moins jusqu'à ce que la commission royale d'enquête sur le transport des passagers ait terminé ses travaux?

L'hon. Doug Lewis (ministre des Transports): Monsieur le Président, je remercie le député pour sa question. Comme il l'a mentionné, nous sommes en consultation avec des représentants du transport maritime et du transport aérien. À l'origine, les intéressés avaient jusqu'au 1^{er} novembre pour me faire parvenir leur réponse. La semaine dernière, j'ai annoncé que ce délai était prolongé jusqu'au 1^{er} février 1991. Soyez assurés que je tiendrai compte du point de vue du secteur de l'aviation.

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, le monstre politique connu sous le nom de Rafferty-Alameda a déjà terni pour toujours la réputation de deux ministres de l'Environnement et il est en train de compromettre délibérément celle d'un troisième ministre.

La ministre de la Justice aurait-elle l'obligeance de nous expliquer pourquoi le gouvernement fédéral a demandé et obtenu aujourd'hui de différer sa demande d'injonction pour faire cesser la construction de ce projet alors que selon les preuves qu'il a fournies lui-même il y a une semaine aujourd'hui, les travaux effectués toute la semaine jusqu'à aujourd'hui causeront des dommages irréparables à l'environnement?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, d'après ce qu'on m'a dit, nous avons demandé de remettre à une date ultérieure la demande d'injonction parce que notre conseiller juridique avait reçu, la veille de l'audition, un volume énorme de documentation de la province de la Saskatchewan que nous devons étudier avant de présenter notre cause au tribunal.

M. Jim Fulton (Skeena): Surprise, surprise, monsieur le Président! Pendant qu'un petit groupe de promoteurs répandent leurs saletés sous la forme de déclarations assermentées et d'allégations, la construction de ce barrage se poursuit et pourrait même se terminer avant que le tribunal n'ordonne, pour la troisième fois, l'arrêt des travaux. La ministre s'imagine-t-elle que les Canadiens ne croiront pas que ces tractations en catimini sentent fort mauvais, politiquement parlant? Ne pense-t-elle pas qu'il est fort probable que la phase II de la Baie James se poursuivra sans aucune évaluation environnementale préalable, ce qui signifie que son gouvernement fait passer les mégaprojets avant la protection de l'environnement? Appelons un chat, un chat.

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, mis à part l'aspect évidemment insultant de sa question, le député trouve peut-être bien de faire des déclarations publiques sans se référer aux faits ou sans prendre connaissance des documents importants. Je doute que les juristes appelés à défendre des causes devant les tribunaux approuveraient cette attitude, et aucun avocat représentant le gouvernement n'agirait ainsi.